



OFFICE DE TOURISME DE GRENOBLE ALPES METROPOLE / EPIC

ARRÊTÉ n° 2020.081-01 BDC

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME DE GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Vu la délibération n° 2015.834 du 24 septembre 2015 voté en comité directeur sur les statuts de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole ;

Vu les dispositions de l'article R133 du Code du Tourisme auquel l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole se réfère ;

ARRÊTE,

La liste des tarifs aux participations financières aux événements d'affaires en remplacement de l'arrêté n° 2019.075-10 BDC.

1/ Participation financière aux salons professionnels du tourisme d'affaires

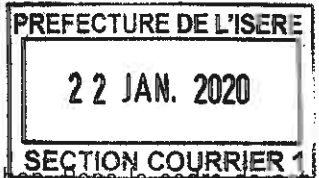
Le Bureau des Congrès participe en tant qu'exposant à des salons professionnels du tourisme d'affaires. Dans le cadre de ces salons le Bureau des Congrès associe les partenaires de la destination. Le présent arrêté a pour objet de fixer le montant de la participation financière qui doit être facturée aux partenaires présents sur le stand avec le Bureau des Congrès :

Salons internationaux :

- 2 500 € HT sur les salons spécifiques IBTM World (Barcelone) et IMEX (Francfort) pour les partenaires suivants : Centres de congrès et d'exposition, Groupes hôteliers et Groupements de prestataires d'un territoire hors métropole ;
- 1 500 € HT sur les salons autres que IBTM World (Barcelone) et IMEX (Francfort) pour les partenaires suivants : Centres de congrès et d'exposition, Groupes hôteliers et Groupements de prestataires d'un territoire hors métropole ;
- 1 000 € HT pour les prestataires indépendants.

Salons régionaux et nationaux :

- 1 500 € HT pour les partenaires suivants : Centres de congrès et d'exposition, Groupes hôteliers et Groupements de prestataires d'un territoire hors métropole ;
- 600 € HT pour les prestataires indépendants.



2/ Participation financière au Workshop du Bureau des Congrès

Le Bureau des Congrès organise un événement annuel ou bisannuel sous forme de Workshop. Dans le cadre de cet événement le Bureau des Congrès associe les partenaires de la destination. Le présent arrêté a pour objet de fixer le montant de la participation financière des exposants et des sponsors :

- Exposant :
 - **Exposant PACK S** : valable pour une structure exposante et composé d'un espace de réception équipé d'une table ou mange-debout et 2 tabourets. Tarif : 450 € HT.

- **Exposant PACK M** : valable pour une ou deux structures exposantes et composé d'un espace de réception équipé de deux tables ou manges-debout et 2 tabourets. Tarif : 700 € HT.
- **Exposant PACK XL** : valable pour une, deux ou trois structures co-exposantes. Valable pour les groupements de prestataires d'un territoire hors métropole. Valable pour les groupes hôteliers souhaitant communiquer sur plusieurs établissements. Composé d'un espace de réception équipé de trois tables ou manges-debout et 3 tabourets. Tarif : 950 € HT.
- **Offre Visibilité +** : 1 encart pub dans le livret d'accueil + 1 encart pub sur la home page du site d'inscription au workshop + 1 visibilité renforcée sur les réseaux sociaux. Tarif : 375 € HT
- **Sponsor** : 800 € HT à 3 000 € HT.

3/ Participation forfaitaire accordée au Club Hôtelier Grenoble Alpes Dauphiné

Le Club Hôtelier Grenoble Alpes Dauphiné fédère plus de 60 hôtels et résidences de la région grenobloise. Partenaire incontournable du Bureau des Congrès, une participation forfaitaire annuelle de 800 € HT est demandée à l'association et lui permet d'être associée, sur proposition du Bureau des Congrès, aux différentes actions de promotion du Bureau des Congrès (salons internationaux et nationaux, Workshop).

4/ Participation financière au Club MICE :

Le Bureau des Congrès de l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole est le coordinateur du club MICE qui rassemble des organisateurs d'évènements et des prestataires, 5 à 8 fois par an.

La participation financière sera la suivante :

- **Organisateurs d'événements (hors agences)** : adhésion annuelle gratuite, participation aux rendez-vous prise en charge par le Bureau des Congrès.
- **Prestataires dans le secteur du tourisme d'affaires (lieux réceptifs, agences événementielles, de communication et incentives, hôteliers, restaurateurs, traiteurs, prestataires audio-visuels et d'animations, ...)** : adhésion annuelle de 16,67 € HT (20 € TTC) valable pour tous les membres d'une même structure et 12,50 € HT (15 € TTC) par personne par inscription à un rendez-vous.
- **Participation transport (valable pour les Organisateurs d'événements et les Prestataires dans le secteur du tourisme d'affaires)** : 8,33 € HT (10 € TTC).

5/ Participation financière à l'animation de séminaires dans le cadre de la présentation de l'offre touristique :

Le Bureau des Congrès et l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole peuvent animer occasionnellement des séminaires auprès des professionnels du tourisme en France et à l'étranger.

La participation financière s'élève à 500 € HT.

Fait à Grenoble, le 21 janvier 2020

Le directeur de l'EPIC,
Yves Exbrayat